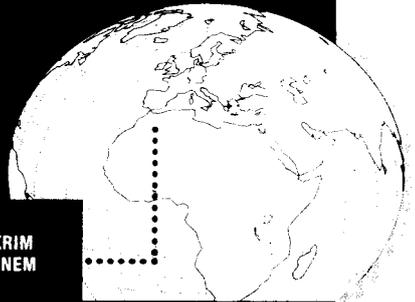


Situation actuelle et perspectives énergétiques dans les pays du bassin méditerranéen



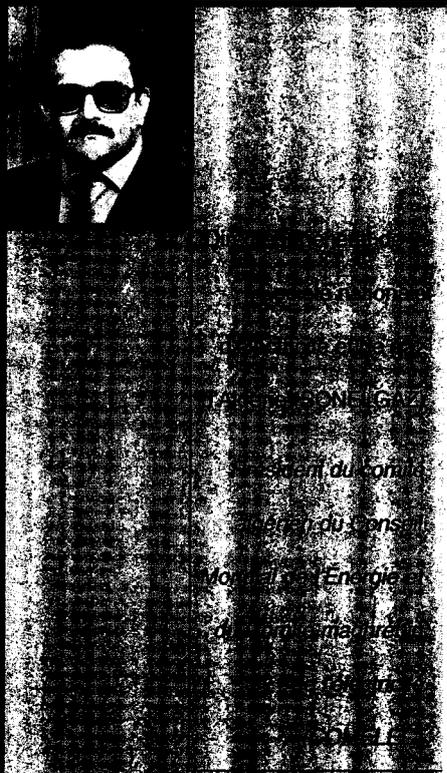
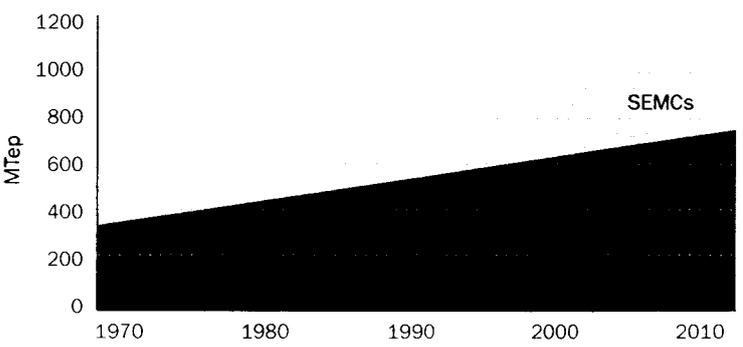
ABDELKRIM BENGHANEM

L'examen de la situation énergétique de la région méditerranéenne montre que la demande dans cette zone, qui était de 800 millions de tep (tonnes équivalent pétrole) en 1998 dont 18 % de gaz naturel passera à plus de 1100 millions de tep en 2010, dont 28 % de gaz naturel (Source OME).

Cette demande est essentiellement satisfaite par des ressources en énergie primaire concentrées principalement dans trois pays de la rive sud (Algérie, Égypte, Libye) qui totalisent plus de 6 000 Gm³ pour le gaz naturel et plus de 177 millions de tonnes de pétrole.

La localisation de ces ressources impose le sens des flux de matière énergétique entre les pays pour assurer la bonne satisfaction de cette demande. En conséquence, ils circulent essentiellement à partir des pays dont les réserves sont suffisamment abondantes pour permettre l'exportation vers ceux dont les réserves sont limitées, demandeurs d'énergie. Le défi pour l'ensemble de ces pays est d'assurer à long terme la stabilité dans ces échanges, leur développement et satisfaire ainsi l'approvisionnement durable en énergie de toute la région. Aussi, la coopération internationale est la seule voie permettant d'atteindre cet objectif.

Demande d'énergie dans les pays du bassin méditerranéen



09736

La place du Maghreb dans le futur

Dans ce contexte, le Maghreb occupe une position privilégiée qui favorise à la fois la coopération entre les pays de cet ensemble et les autres pays du bassin méditerranéen, notamment ceux de la rive nord.

À cet égard, les infrastructures énergétiques déjà très développées, comme les réseaux électriques maghrébins interconnectés, la liaison électrique Maroc-Espagne, de même que les gazoducs Algérie-Tunisie-Italie et Algérie-Maroc-Espagne facilitent le renforcement de cette coopération.

Les projets de développement en étude ou en cours de réalisation, tels que les futures interconnexions électriques de 400 kV entre le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, qui viennent compléter les renforcements des réseaux nationaux, les gazoducs directs Algérie-Espagne, Algérie-Sardaigne-Italie et Libye-Italie, ainsi que les liaisons électriques directes Algérie-Espagne ou Tunisie-Italie ajoutent à la coopération méditerranéenne.

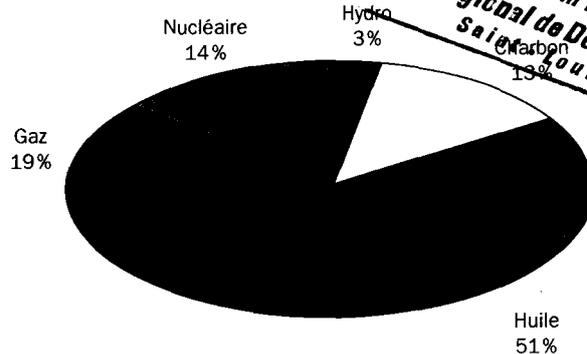
La concrétisation de l'ensemble de ces projets accélérera la mise en place d'un libre marché de l'énergie dans cette zone, s'inscrivant ainsi dans l'objectif de la Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone, visant l'instauration d'une zone de libre échange en 2010.

Certains facteurs enclenchent l'accélération de la coopération maghrébo-européenne. Toutefois, il est clair que le cadre institutionnel des pays du Maghreb demeure le principal obstacle. La redéfinition de ses objectifs dans le sens de la libre circulation de l'énergie fera du Maghreb un puissant levier qui entraînera sérieusement les autres pays dans cette nouvelle phase de coopération.

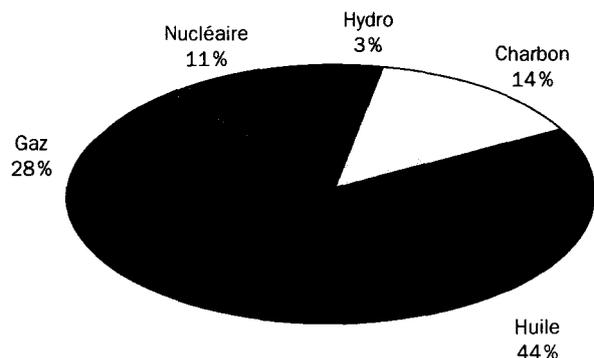
Sur ce point précis des réformes, on peut noter une évolution très

Part du gaz dans les bilans énergétiques méditerranéens

1998 (810 MTep)



2010 (1100 MTep)



Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) Haut Commissariat saignois

intéressante au sein des pays du sud de la Méditerranée et en Turquie.

Le Maroc a été le premier pays maghrébin à avoir procédé, en 1995, à une réforme institutionnelle et il entame aujourd'hui une troisième expérience passant de la production concessionnelle d'électricité au partenariat pour un total de près de 1 650 MW.

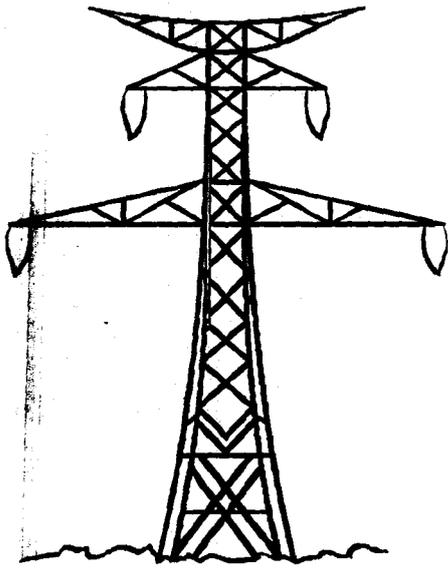
La Tunisie a opté pour une réforme plus radicale, avec l'implantation d'une centrale BOO (build-own-operate) de 470 MW.

L'Algérie, pour sa part, vise une refonte totale des lois sur l'électricité, la distribution du gaz et les hydrocarbures, dans le but d'introduire la concurrence et favoriser la coopération à travers l'investissement étranger direct ou en partena-

riat. Les nouveaux textes de loi devraient être promulgués au courant de l'année 2001. Par ailleurs, l'Algérie expérimente actuellement un partenariat avec un firme étrangère (80 % partie étrangère, 20 % partie algérienne), à travers le couplage d'une usine de dessalement d'eau de mer, dont le régime atteint 40 000 m³/jour, et d'une centrale de production d'électricité de 200 MW.

En ce qui concerne la Libye, elle engage maintenant une réflexion portant sur la réorganisation du secteur de l'électricité en vue de l'instauration d'un marché libre.

À l'est du Maghreb, l'Égypte a déjà lancé un vaste programme de PIE (producteurs indépendants d'énergie) et plus de 2000 MW ont été mis à contribution depuis la promulgation de la loi 100 en juin 1996.



En Turquie, la réforme de ce secteur est engagée depuis 1984 par l'introduction du premier BOT (build-operate-transfer) ; près de 1500 MW sont déjà en service en BOT, 1000 MW en cours de construction, et des accords prévoyant des installations de 2 400 MW sont déjà signés.

Ainsi, pour les pays du sud de la Méditerranée, la production privée d'électricité est déjà une réalité, puisqu'elle représente plus de 3000 MW, soit près de 4 % du potentiel énergétique des installations en ces pays, alors qu'au nord de la Méditerranée, les marchés se libéralisent.

Le cas de l'Algérie

De façon particulière, l'Algérie, pays aux réserves abondantes de gaz naturel, vise la promotion d'un partenariat profitable à toutes les parties. C'est ainsi qu'elle propose un projet dont l'envergure présente une innovation : il offre l'opportunité de servir le marché algérien à raison de 800 MW, et permet aux partenaires d'exporter jusqu'à 1200 MW, initiant ainsi un marché de l'électricité à l'échelle maghrébine, voire méditerranéenne.

La mise en œuvre de ce projet nécessite de sérieux efforts d'adaptation aux conditions exigées par la coopération internationale d'aujourd'hui. Il demande une réelle volonté d'intégration de la part de tous les intéressés, et notamment, au plan international, chez les grands intervenants dans le développement de l'industrie électrique.

Il importe que ces grands acteurs prennent rapidement acte de ce projet, en jaugent l'impact considérable sur le développement économique et social de la rive sud de la Méditerranée, sur les relations euro-méditerranéennes, et reconnaissent les interdépendances positives qu'il peut favoriser, par son caractère à la fois régional et transnational.

Ce partenariat commande une approche stratégique perfectionnée dans les domaines de la production et du transport de l'électricité, tant de la part des pays du Maghreb que de leurs partenaires internationaux. Cette approche doit refléter le plus exactement possible les enjeux à l'échelle régionale de même que les intérêts des différentes parties potentiellement impliquées dans le projet.

Elle doit aussi mettre au point une infrastructure où chaque intervenant potentiel (États du Maghreb, autres États du bassin méditerranéen, Union européenne, institutions financières internationales, banques commerciales, constructeurs et fournisseurs d'équipement électrique, entreprises d'électricité de la région, entreprises minières telles que Sonatrach, etc.) s'intègre et garantisse la promotion du projet en y contribuant au meilleur de ses possibilités.

La révision de la démarche stratégique doit autant profiter aux États du Maghreb (en permettant le transport de leur énergie électrique jusqu'en Europe), qu'aux bailleurs de fonds, par l'élargissement de

l'approche nationale du développement de l'industrie électrique vers une dimension plus globale, et par la prise de conscience des multiples avantages qui découlent de ce changement, qui intègre aussi la dimension régionale des projets électriques.

Ce projet demande un effort important aux différents partenaires, particulièrement en matière de coordination sur le plan institutionnel. Notamment, les pays du Maghreb doivent poursuivre les efforts déjà entamés pour éliminer certains obstacles à l'instauration d'un marché de l'électricité dans cet ensemble, et à son expansion vers le bassin méditerranéen.

La réalisation de ce projet marque un tournant dans l'histoire de l'industrie électrique du Maghreb et du bassin méditerranéen. Ce serait la première fois que leurs différentes industries électriques nationales s'impliquent de manière aussi solidaire dans la mise en œuvre d'un projet, dont les différentes finalités régionales revêtent pour chacune d'elles une importance considérable. Par ailleurs, la somme des interdépendances qu'engendre ce projet et celles qu'il favorisera est un gage solide de développement stable recherché pour toute la zone méditerranéenne. ✦

